



Socle commun de connaissances et de compétences.

publié le 27/04/2010 - mis à jour le 28/04/2010

Descriptif :

Ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.

Le socle commun de connaissances et de compétences  présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.

Introduit dans la loi en 2005, il constitue l'ensemble des **connaissances, compétences, valeurs et attitudes** nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

À compter de 2011, la maîtrise des sept compétences du socle est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet (D.N.B.).

Le socle s'organise en sept grandes compétences : chacune est composée de connaissances essentielles, de capacités à les utiliser et d'attitudes indispensables tout au long de sa vie, comme l'ouverture aux autres, la curiosité, la créativité, le respect de soi et d'autrui. Depuis 2009, les programmes du collège intègrent les éléments du socle commun, dans la continuité de ceux de l'école primaire.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.